

DESC Chirurgie oncologique

1/Options du DESC

Le DESC de Cancérologie comprend 5 options conférant des compétences différentes et complémentaires dans le domaine de la cancérologie

- Option 1 : traitements médicaux des cancers
- Option 2 : chirurgie oncologique
- Option 3 : réseaux de cancérologie
- Option 4 : biologie en cancérologie
- Option 5 : imagerie en cancérologie

Chaque option confère une compétence en cancérologie exclusivement dans la discipline d'origine et implique une formation à la pluridisciplinarité

2/ D.E.S. permettant de postuler

Chirurgie : les DES de chirurgie générale, de gynécologie obstétrique, d'ORL et les DESC de chirurgie du groupe II.

Les spécialistes en formation de l'Union Européenne peuvent être inscrits au DESC de cancérologie selon des critères d'équivalence.

3/ Enseignement théorique : 9 modules (150 h environ)

- Pour toutes les options 9 modules doivent être validés

- 4 modules de base obligatoires :

- 01 - Epidémiologie, étiologie, biologie des cancers
- 02 - Bilan préthérapeutique, méthodes de traitement spécifiques, stratégies thérapeutiques
- 03 - Prévention-dépistage-surveillance et expression des résultats
- 04 - Soins oncologiques de support-oncogériatrie-éthique-responsabilité médicale-aspects juridiques

- 3 modules optionnels :

1 module de cancérologie commun avec celui enseigné dans la discipline d'origine et 2 modules au choix parmi les suivants :

- 05 - Anatomopathologie et cytologie tumorales
- 06 -07 - Biologie approfondie des cancers (1 et 2)
- 08 - Cancérologie cervico-faciale, thoracique et cutanée
- 09 - Cancérologie digestive et urologique
- 10 - Cancérologie gériatrique
- 11 - Cancérologie hématologique
- 12 - Cancérologie mammaire et gynécologique
- 13 - 14 - Cancérologie pédiatrique (1 et 2)
- 15 - Cancérologie du système nerveux central, des tumeurs osseuses et des parties molles
- 16 - Chirurgie oncologique
- 17 - Méthodologie éthique et encadrement réglementaire de la recherche clinique et de transfert en cancérologie
- 18 - Radiobiologie
- 19 -20 - Réseaux de santé, organisation et réseaux de cancérologie (1 et 2)
- 21 - Soins de support en cancérologie
- 22- 23 - Traitements médicaux des cancers (1 et 2)
- 24 - 25 Imagerie diagnostique et thérapeutique en cancérologie (1 et 2)

- 2 modules spécifiques à l'option :

Option 2 : Un module d'anatomie pathologique et de cytologie tumorale et un module de chirurgie oncologique

4/Enseignement pratique : 4 semestres

- 3 semestres dans des services de spécialités chirurgicales agréés pour le DESC de cancérologie.
 - 2 semestres au maximum pourront être validés dans la discipline d'origine.
 - 1 semestre au moins doit être effectué en tant que chef de clinique-assistant, assistant ou « équivalent ».
- 1 semestre (pouvant être scindé en 2 fois 3 mois) en service d'oncologie médicale validant pour le DES d'oncologie, ou en service de radiothérapie validant pour le DESC de cancérologie.
Toutefois, ce stage impliquant une présence effective peut, après accord dérogatoire du coordinateur, être fractionné et effectué hors internat sur un programme validé par le coordinateur et la commission interrégionale.

5/Critères de validation des services

Le service (ou l'unité fonctionnelle du Département) doit :

- Répondre aux conditions applicables à l'activité de soins, de traitement du cancer en chirurgie cancérologique.
- Assurer la prise en charge diagnostique et thérapeutique de l'ensemble des tumeurs de la spécialité.
- Préciser l'orientation cancérologique dans le projet de service. Accueillir au moins 60% de patients atteints de cancers et au moins 100 nouveaux patients par an. Un secteur d'activité en cancérologie est identifié.
- Disposer d'un encadrement médical effectif par au moins un praticien temps plein titulaire de la qualification en oncologie médicale ou de la compétence ordinale en cancérologie.
- Participer à une concertation multidisciplinaire formalisée.
- Être intégré dans un réseau régional de cancérologie.
- Avoir des activités régulières régionales et/ou nationales et/ou internationales en cancérologie dans la spécialité (recherche clinique, publications...).
- Participer activement à l'enseignement de la cancérologie de la spécialité de façon finalisée.

Des objectifs de stage sont définis et remis au médecin en formation du DES en début de stage et évalués en fin de stage :

- Le médecin en formation est affecté dans le secteur identifié en cancérologie et peut justifier de son activité en cancérologie.

Validés le 24 juin 2008 à l'A.G. du Collège National des Enseignants de Cancérologie.

Références

- *Arrêté du 2 mai 2007 modifiant l'arrêté du 22 septembre 2004 fixant la liste et la réglementation des Diplômes d'Études Spécialisés de Médecine*
- *Décret du 21 mars 2007 relatif aux conditions techniques de fonctionnement applicables à l'activité de soin de traitement des cancers.*
- *Arrêté du 22 septembre 2004 fixant la liste et la réglementation des Diplômes d'Études Spécialisés de Médecine.*
- *Bulletin officiel du 2 mars 2007 fixant la liste et réglementation des Diplômes d'Études Spécialisés en Médecine.*
- *Arrêté du 21 mars 2007 relatif aux conditions d'implantation applicables à l'activité de soins de traitement du cancer et modifiant le Code de la Santé Publique.*
- *Circulaire du 25 septembre 2007 relative aux Réseaux Régionaux de Cancérologie.*
- *Arrêté septembre 2004 : rôle du coordinateur régional et inter-régional.*